

Département
Du NORD

Arrondissement
De CAMBRAI

Canton
De SOLESMES

COMMUNE
De HAUSSY

Tél. : 03/27/72/03/70
Fax : 03/27/72/03/71
E.Mail : haussy.mairie@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES MUNICIPAUX

ARRETE 2010-28

OBJET : Arrêté réglementant la
circulation rue de l'Egalité et
Rue Paul Vaillant Couturier

Nous, Maire de la Commune de Haussy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles
L 2212-2, L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié
par des arrêtés subséquents,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des
Départements et des Régions,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2010 décidant de la pose de
bandes rugueuses dans la Voie Communale n° 205 étant donné la vitesse à laquelle les
usagers de la route arrivent dans le village,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour garantir la sécurité,
puisque les automobilistes ne respectent pas la priorité à droite due aux véhicules
arrivant de la rue Paul Vaillant Couturier :

ARRETONS

Article 1 : Des bandes rugueuses sont installées Voie Communale n° 205, en face du cimetière, afin de réduire la vitesse des véhicules entrant dans HAUSSY.

Article 2 : Un cédez-le passage sera tracé au sol après les bandes rugueuses afin que les véhicules arrivant dans la commune par la Voie Communale n° 205 laissent la priorité aux véhicules venant de ou se rendant rue Paul Vaillant Couturier.

Article 3 : Le stationnement est interdit au niveau du carrefour , de chaque côté.

Article 5 : La signalisation verticale conforme au Code de la Route a été posée.

Article 6 : Tout contrevenant à ces dispositions fera l'objet d'une contravention (par le Garde Champêtre Municipal pour le stationnement, par la Gendarmerie Nationale pour les autres infractions au Code de la Route).

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SOLESMES
- Monsieur le Garde Champêtre Municipal

Fait à HAUSSY,
Le 20 avril 2010

LE MAIRE
Annie ROSSELLE

